



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 776-14**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, le règlement suivant :

776-14 – Règlement modifiant le Règlement 776 et ses amendements, concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 21 DÉCEMBRE 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA